

Lyon, le 17 décembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Berges du Rhône et de la Saône : la Métropole et la Ville de Lyon s'associent pour améliorer le détagage des quais

Depuis l'été 2013, la Métropole de Lyon assure le détagage des murs situés sur les berges du Rhône et de la Saône. Afin d'améliorer l'entretien de ces ouvrages, la collectivité souhaite mettre en place une convention de gestion avec la Ville de Lyon, qui dispose d'un marché public de prestation dédié aux opérations de détagage des façades d'immeubles.

À Lyon, les murs de soutènement situés sur les berges de Saône et en rive droite des berges du Rhône appartenaient au domaine public fluvial de l'État. Depuis 1995, ils ont été transférés en gestion à la Métropole de Lyon. À ce titre, la collectivité prend en charge leur entretien, qui comprend notamment leur nettoyage. Depuis l'été 2023, la Métropole de Lyon a renforcé les moyens dédiés pour le détagage des murs situés sur les quais de Saône.

Néanmoins, le nettoyage de ces murs constitue un enjeu majeur pour l'image de Lyon compte tenu de leur positionnement géographique, au sein du centre historique de Lyon inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO. Afin de répondre aux enjeux de ce secteur, aux attentes des usagers et dans un souci d'amélioration de l'entretien de ces murs, la Métropole augmente le budget dédié au détagage et a choisi de mettre en place une convention de gestion avec la Ville de Lyon. En effet, la municipalité dispose d'un marché public global de prestation dédié aux opérations de détagage des façades d'immeubles et bénéficie à ce titre d'une forte expertise dans ce domaine.

Cette convention de gestion présente un triple objectif :

- améliorer la cohérence et la qualité des prestations sur l'ensemble des sites,
- optimiser le coût du détagage et assurer une flexibilité d'intervention,
- bénéficier de l'expertise de la Ville de Lyon dans ce domaine.

Cette convention prévoit le détagage des murs sur les espaces dénommés « Rives droite et gauche de Saône » et « Rive droite du Rhône », pour une superficie totale de 57 500 m<sup>2</sup>, intégrant 8,5 kilomètres de quais. Sur l'ensemble de ce périmètre, la Ville de Lyon prendra à sa charge les prestations de détagage. En contrepartie, la Métropole de Lyon versera à la municipalité l'équivalent de dépenses engagées pour un montant maximum estimé à 400 000 euros TTC par an. Cette convention prendra effet à compter de la date de signature et se terminera le 31 décembre 2026.

Cette convention vient compléter l'action volontariste de la Ville de Lyon dans la lutte contre les tags, un phénomène croissant dans toutes les métropoles. La municipalité s'emploie notamment à intervenir le plus rapidement possible et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de tags injurieux, racistes, antisémites ou LGBTIphobes.

Pour se faire, la Ville de Lyon intervient sur :

- L'enlèvement des graffitis et affiches sur les bâtiments municipaux en assumant la totalité de la dépense.
- Le nettoyage des tags sur les bâtiments privés en proposant une aide aux propriétaires à travers le contrat Façade nette. **On recense aujourd'hui 4 300 contrats façades nettes.**

**En 2023, 13 928 demandes d'interventions de détagage ont été traitées par des prestataires ou par la régie directe de la Ville de Lyon. Cela représente une surface traitée de près de 245 000 m<sup>2</sup>.**

*« La propreté et le nettoyage sont une priorité pour la Métropole de Lyon, car ils sont à la fois un enjeu environnemental, et une question de bien-être pour nos habitants et d'image pour nos villes. Après avoir considérablement augmenté les moyens dédiés à la propreté sur ce mandat, nous souhaitons augmenter encore l'effort sur le détagage. Ce partenariat avec la Ville de Lyon nous permettra de multiplier par 3 à 5 les actions de détagage des Berges de Saône, afin de lutter très fermement contre les tags en ville. »*

**Bruno Bernard** Président de la Métropole de Lyon

*« À Lyon, nous ne nous résignons pas face à la dégradation de nos espaces publics par les tags et graffitis. Les berges du Rhône et de la Saône sont des symboles forts de notre patrimoine naturel et culturel, et il est de notre devoir de les protéger et de les valoriser. Cette convention marque une étape décisive dans notre volonté d'agir fermement et efficacement pour préserver ces lieux emblématiques, tout en envoyant un message clair : Lyon ne tolérera aucun acte visant à dégrader son cadre de vie. Ce partenariat avec la Métropole de Lyon est une démonstration de ce que nous savons faire ensemble, au service des habitantes et des habitants, pour défendre la propreté, la sécurité et la beauté de notre ville. »*

**Grégory Doucet** Maire de Lyon